



## Certificat universitaire en Thérapie Manuelle Musculo-Squelettique Règlement destiné aux participants

1<sup>ère</sup> édition – 2018-2019

### 1. Présentation du programme et objectifs

L'objectif principal de cette formation est de décerner un certificat universitaire en Thérapie Manuelle Musculo-squelettique répondant à la fois aux critères (cfr. Ci-dessous) de la qualification professionnelle particulière (QPP) publiées dans le moniteur Belge (arrêté royal du 22 avril 2014), ainsi qu'à ceux de l'« International Federation of Orthopaedic Manipulative Physical Therapists (IFOMPT) ».

Ceci permettra une reconnaissance nationale et mondiale de cette compétence en thérapie manuelle musculo-squelettique.

Elle a pour objectifs de :

- 1) Permettre d'acquérir un raisonnement clinique centré sur le patient selon l'approche bio-psycho-sociale.
- 2) Acquérir les modalités d'évaluation (lors de l'examen subjectif et objectif) et de traitement du patient via des techniques thérapeutiques spécifiques incluant les techniques manuelles passives et les exercices thérapeutiques actifs.
- 3) Sensibiliser l'étudiant à une pratique fondée sur les preuves scientifiques : « Evidence Based Practice » pour l'évaluation comme pour le traitement en faisant/cherchant systématiquement les meilleures évidences scientifiques et cliniques disponibles pour le problème donné.
- 3) Englober le contexte bio-psycho-social de chaque patient dans le raisonnement clinique et cela tout au long du traitement.

	Pré-réquis Min.	CUTM/MS	Total		
Supervision clinique	117	64	181	/150h	Critères IFOMPT
Théorie	101	99	200	/200h	
Pratique	0	160	160	/150h	
Travail Personnel	1162	630	1792		
<b>Total ECTS</b>	<b>45,0</b>	<b>30,0</b>	<b>75,0</b>	<b>/75 ECTS</b>	Critères QPP
Stage clinique	3,9	2,1	6,0	/6 ECTS	

## 2. Organisation du programme

Pour atteindre nos objectifs et proposer une formation de qualité, nous avons mis en place différents types d'activités destinés à développer les compétences spécifiques nécessaires à tout professionnel de la santé spécialisé en Thérapie Manuelle Orthopédique :

- Des heures de cours **théoriques** permettant l'acquisition de nouvelles connaissances, l'approfondissement du raisonnement clinique, l'analyse et la compréhension de grands concepts/idées décrits dans la littérature scientifique.
- Des heures de cours **pratiques** permettant l'amélioration des qualités pratiques et l'apprentissage de nouvelles techniques à visée évaluative ou thérapeutique ainsi que la mise en application de concepts/idées abordées en théorie
- Des **démonstrations de patients** organisées afin de mieux intégrer ces nouvelles connaissances théoriques et pratiques dans la pratique de terrain.
- Des exemples de **cas cliniques**, régulièrement utilisés pour obliger le futur thérapeute manuel à une réflexion systématique de sa prise en charge fondée sur le raisonnement clinique, l'EBP et la composante biopsychosociale du patient. Ces cas cliniques permettent également d'effectuer une synthèse des connaissances spécifiques enseignées lors d'un séminaire.
- Des **travaux personnels**, effectués par les participants tout au long du cursus. Ils ont pour objectifs d'améliorer les qualités d'autonomie de l'étudiant tant sur l'aspect décisionnel que sur l'organisation et la conception de la prise en charge. Au-delà de l'importante consolidation des acquis théorique et pratique qu'ils engendrent, ces travaux offrent également la possibilité aux formateurs d'évaluer le niveau d'acquisition des compétences des participants.
- De la **supervision clinique**. Elle favorise l'intégration des apprentissages théoriques et pratiques lors de la prise en charge d'un patient. Cette activité bien encadrée est un moment privilégié et important qui permet de corriger l'étudiant, aussi bien dans son raisonnement clinique, ses capacités de communication, son évaluation du patient et l'application des techniques spécifiques enseignées au sein du certificat.

Ces différentes activités sont des étapes importantes pour nos étudiants dans l'acquisition des compétences hautement spécifiques nécessaires qui feront d'eux des thérapeutes manuels orthopédiques de qualité.

Le programme se compose de:

- 99 heures de cours théoriques
- 174 heures de cours pratique (dont démonstrations de patients, cas clinique);
- 40 heures de stage pratique auprès d'un maître de stage TMO (supervision clinique)
- 630 heures de travaux personnels

Pour un total de **943h soit un peu plus de 30 ECTS**

Cette structure permet une approche pédagogique variée alliant apports théoriques, travaux pratiques individuels ou de groupe et intégration des acquis sur le terrain.

Le programme de formation est organisé de façon à être compatible avec une activité professionnelle.

Les séances de formation se déroulent en journée de certains vendredis, samedis et dimanches de 8h30 à 17h30.

**Le programme détaillé et les horaires du certificat se trouve sur le site internet de la formation :**  
<https://uclouvain.be/fr/facultes/fsm/fc-fsm/cutm-ms.html>

### 3. Public cible, admission et inscription

#### a. Public cible

Avoir au minimum :

- Avoir un diplôme en kinésithérapie et réadaptation (Formation de minimum 4 ans).

ET

- Avoir suivi au minimum 45 ECTS spécifique à la TMO avec un nombre min. d'heure (cfr. Ci-dessous)

- Soit en ayant suivi un master en kinésithérapie musculo-squelettique.

- Soit via une autres formations : Sur accord du jury de la valorisation des acquis d'expériences.

	Pré-réquis Min.	CUTM/MS	Total		
Supervision clinique	117	64	181	/150h	Critères IFOMPT
Théorie	101	99	200	/200h	
Pratique	0	160	160	/150h	
Travail Personnel	1162	630	1792		
<b>Total ECTS</b>	<b>45,0</b>	<b>30,0</b>	<b>75,0</b>	<b>/75 ECTS</b>	<b>Critères</b>
Stage clinique	3,9	2,1	6,0	/6 ECTS	<b>QPP</b>

#### b. Nombre de participants

Le nombre de participants est **limité à 30** de façon à garantir, la cohérence du programme, la qualité pédagogique, l'interactivité dans le groupe et l'ancrage de la formation dans la pratique professionnelle des participants.

#### c. Procédure d'admission et critères de sélection

Les demandes d'inscription sont introduites via le formulaire en ligne. <https://uclouvain.be/facultes/fsm/fc-fsm/inscription-formation-continue.html>

#### Critères de sélection des participants

Les participants sortant de la formation à l'UCL (master complémentaire en kinésithérapie musculo-squelettique) sont prioritaires.

Néanmoins s'il venait à y avoir trop de participant, le premier critères de sélection est la **motivation** et l'**engagement** du participant pour la formation qu'il entreprend et dans son ambition à se diriger vers une pratique de cabinet orientée musculo-squelettique. Il est demandé au participant de bien prendre connaissance du programme ainsi que de ce règlement. Ensuite, les critères comme la maîtrise de l'anglais à la lecture et à l'audition et les autres formations réalisées dans le domaine musculo-squelettique sont pris en compte. De manière facultative, une expérience clinique dans le domaine musculo-squelettique est un plus.

S'il y a trop de participant et qu'une sélection devrait être faite, les participants recevront par mail, un document à remplir. Les responsables académiques du programme examinent les demandes d'inscription et les réponses au document, au cas par cas et, le cas échéant, se réservent le droit d'inviter certains candidats à une interview.

#### **d. Conditions financières d'admission et inscription**

- 1) Le droit d'inscription est fixé à **3600 euros**. La totalité sera exigé pour valider l'inscription. Le restant sera exigé au premier jour du programme.
  - 2) Les inscriptions sont possibles jusqu'au premier jour du programme pourvu que les droits d'inscription aient été honoré dans leur totalité et que la formation soit maintenue.
- ➔ Les candidats qui ne satisferont pas à ces exigences se verront refuser l'accès à la formation. Si le participant n'est pas en ordre de paiement, il n'a pas le droit d'obtenir un certificat ou une attestation de présence.

Les membres AKAL bénéficient d'une réduction de 5% sur le droit d'inscription (non cumulable avec les chèques formations).

Une procédure d'étalement est envisageable sur demande à la cellule administrative de la formation continue.

En cas d'abandon, aucun remboursement des frais d'inscription n'est prévu.

Le droit d'inscription couvre :

- l'ensemble des prestations durant l'année académique
- les photocopies
- les pauses cafés
- l'accès aux locaux
- l'accès à la bibliothèque

#### **e. Condition d'annulation de la formation par l'organisateur**

En cas de survenance d'un cas de force majeure ou de manque d'inscriptions suffisantes à la formation, la cellule de formation continue se réserve le droit d'annuler la formation et de la reporter à l'année suivante. En cas d'annulation, la participant sera intégralement remboursé des sommes qu'il aura déjà versées sans qu'il n'ait droit à une quelconque autre indemnité.

En cas d'annulation de la formation, la cellule de formation continue préviendra les participants inscrits avant le 15 septembre de l'année de la formation.

## 4. Aspects pratiques

### a. Lieux de formation

Les cours ont lieu à la Faculté des Sciences de la motricité, Place Pierre de Coubertin 1, B-1348 Louvain-la-Neuve (Belgique)

- Locaux utilisés : B0016 / B219 (parquet) / B227 (cage) / B024 (Techno)

### b. Equipe enseignante

Les enseignants sont principalement issus de l'UCL et des Universités de Gent et Antwerpen mais le certificat accueille également des experts de terrain.

La grande majorité des enseignants sont des experts reconnus au niveau national et/ou international.

Le certificat est placé sous la responsabilité académique du Professeur **Laurent Pitance** et la responsabilité scientifique de **Laurent Pitance et Benjamin Hidalgo**.

### c. Participation

Les participants s'engagent à participer activement aux modules de formation. Une feuille de présence est à signer lors de chaque jour de formation.

Les absences dûment motivées auprès du responsable administratif ([formation-continue-fsm@uclouvain.be](mailto:formation-continue-fsm@uclouvain.be)) et du responsable académique ([laurent.pitance@uclouvain.be](mailto:laurent.pitance@uclouvain.be)) sont autorisées à titre exceptionnel. (Au plus tard 3 jours après la session)

→ Cette tolérance est limitée : les participants doivent **assister à au moins 80% des jours de formations** pour pouvoir présenter l'épreuve d'évaluation des connaissances.

Le candidat sera **attentif** aux **courriers électroniques** qu'il recevra concernant la formation et il consultera régulièrement le site de la formation et le site **UCLine** de la formation (<https://ucline.uclouvain.be>) afin de connaître notamment d'éventuels changements d'horaire qui pourraient survenir en cours de formation.

## d. Stage

Chaque participant est tenu d'effectuer un nombre total de **30 heures de stage** (avant le 30 juin) qui correspondra à l'intégration clinique des données exposés lors des sessions théoriques. En plus de cela, 10h de travail sera consacré à la rédaction d'une description d'un cas de stage (cfr. ci-dessous).

Chaque prestation de stage devra figurer dans le **carnet de stage**. L'étudiant devra le faire signer, par le maître de stage concerné. La liste des maîtres de stage est disponible sur UCLINE (cfr. Ci-dessous).

- **Objectifs du stage**

L'objectif du stage est de permettre au participant de contextualiser son apprentissage. Le stage doit être vu comme un compagnonnage entre un kinésithérapeute expert et le participant développant un nouveau domaine d'expertise. Le stage est l'occasion unique de :

- Observer la prise en charge et le raisonnement clinique d'un pair, expert dans le domaine de la thérapie manuelle musculo-squelettique
- Prendre un patient en charge sous la supervision directe d'un pair, expert dans le domaine de la thérapie manuelle

Les objectifs et les modalités de stage sont à discuter et fixer avec le maître de stage avant le début de stage ou **AU PLUS TARD** en début de stage et à consigner sur le document prévu à cet effet.

- **Farde de stage**

La farde de stage est constitué de quatre documents (disponible sur UCLINE):

1. Récapitulatif feuilles de stage : un exemplaire pour l'ensemble
2. Feuille journalière de stage : un exemplaire par jour de stage
3. Règlement de stage CUTM/MS : un exemplaire par endroit de stage
4. Un descriptif de cas de stage<sup>1</sup>: un descriptif par année, soit deux au total.

La farde de stage complète (heures de stage réalisées + respect des consignes ci-dessus) est à envoyer par courriel à la Cellule de Formation Continue de la FSM **par e-mail** à [formation-continue-fsm@uclouvain.be](mailto:formation-continue-fsm@uclouvain.be) **au plus tard le 30 juin**.

- **Maître de stage**

Le maître de stage doit être **choisi dans la liste fournie sur UCLINE**. Les thérapeutes manuels présents sur cette liste ont été personnellement contactés et ont marqué leur accord pour encadrer des stagiaires du CUTM/MS UCL. Le stagiaire doit personnellement prendre contact avec le maître de stage et fixer les modalités pratiques du stage avec ce dernier.

Le stagiaire est libre de **proposer un maître de stage** qui ne figure pas sur la liste officielle des maîtres de stage. Il doit alors fournir aux coordinateurs scientifiques de la formation (L. Pitance et B. Hidalgo) un CV du maître de stage proposé. Les coordinateurs prendront la décision dans les 15 jours d'accepter la proposition d'un nouveau maître de stage. Les coordinateurs scientifiques de la formation communiqueront leur décision au stagiaire.

---

<sup>1</sup> Le descriptif d'un cas de stage consiste à présenter, pour un patient traité en stage son examen subjectif, physique, son traitement et les questionnaires/ressources/références utilisés. Il doit être discuté avec le maître de stage et co-signé par celui-ci. Le maître de stage ne cote pas le descriptif d'un cas de stage

## e. Modalités d'évaluation des connaissances et Certificat universitaire

- **Type d'évaluation et répartition des points**

**1<sup>ère</sup> année Cadrant supérieur**

**Examen Pratique 1 (30%)** portant sur la matière du 1<sup>er</sup> quadrimestre  
**Examen Théorique 1 (12,5%)** portant sur la matière du 1<sup>er</sup> quadrimestre  
**Examen Pratique 2 (30%)** portant sur la matière du 2<sup>ème</sup> quadrimestre  
**Examen Théorique 2 (12,5%)** portant sur la matière du 2<sup>ème</sup> quadrimestre  
**Travaux durant l'année (10%)**  
**Description d'un cas clinique (5%)**

- **Déroulement des examens pratiques**

L'examen pratique est assuré par Laurent Pitance (Examen pratique 1 - quadrant supérieur) ou Benjamin Hidalgo (Examen pratique 2 - quadrant inférieur) ainsi que 2 autres intervenants des cours pratiques qui sont tiré au sort.

- **Déroulement des examens théoriques**

Les examens théoriques durent 2h et prennent la forme d'un questionnaire à choix multiple avec correction par lecture optique.

- **Certificats universitaires**

L'obtention du « Certificat universitaire en Thérapie Manuelle Musculo-Squelettique » ne se fait qu'en remplissant les conditions suivantes :

Réussir avec une note minimale globale de **10/20** aux épreuves d'évaluations  
et avoir réalisé **40h de stage<sup>2</sup>**

**ET**

Avoir une présence active suffisante (**80% des séances**)  
tout au long des sessions (feuilles de présences à signer)

**ET**

être **en ordre de paiement** des droits d'inscription.

La délivrance du certificat est prononcée par un jury composé par le responsable académique. Les résultats de l'épreuve d'évaluation seront communiqués au participant au maximum 3 semaines suivant la présentation de la session 2 ou 3.

Le certificat universitaire sera produit conformément à la procédure mise en place par le Conseil de la formation continue de l'UCL. Il mentionnera l'intitulé de la formation et le nombre de crédits ECTS.

Le certificat est assorti de l'octroi de **32 crédits**.

---

<sup>2</sup> Les autres participants reçoivent une attestation de formation continue sans octroi de crédits ECTS.

Le calendrier d'évaluation est le suivant :

- Délibérations : Dernier jour de juin et dernier jour de septembre (seconde session)
- Session 1 et 2 : cfr. Programme
- Session 3 (rattrapage de la session 1 ou/et 2) : *Si nécessaire, déterminer avec le(s) participant(s)*

## 5. Evaluation du programme

Chaque journée de formation sera évaluée par les participants grâce à la grille d'évaluation qui leur sera distribuée préalablement. Il est demandé de remplir ce document. En effet, les informations ainsi récoltées permettent d'évaluer au mieux si la formation rencontre les attentes des participants et garantissent la qualité de la formation.

## 6. Personnes de contact

Coordinateur académique:

Laurent Pitance: [laurent.pitance@uclouvain.be](mailto:laurent.pitance@uclouvain.be)

Coordinateurs scientifiques :

Laurent Pitance: [laurent.pitance@uclouvain.be](mailto:laurent.pitance@uclouvain.be)

Benjamin Hidalgo : [benjamin.hidalgo@uclouvain.be](mailto:benjamin.hidalgo@uclouvain.be)

Gestion administrative du programme (aspects administratifs et financiers) :

Olivier Lutz: [Olivier.lutz@uclouvain.be](mailto:Olivier.lutz@uclouvain.be)

**Pour toutes les situations non prévues dans le présent règlement, il sera fait référence au règlement général des examens et des études de l'UCL qui sont d'application.**